

Communiqué de presse

Départements d'outre-mer

La FESP vote en faveur d'une aide financière supplémentaire pour la prise en charge du handicap

- membre du Conseil d'administration de la CNSA la FESP a voté en faveur d'une aide de 20 millions d'euros pour le développement de solutions aux situations de handicap sur les territoires d'outre-mer
 - sont concernés La Guyane, La Réunion et la Guadeloupe

La Fédération du service aux particuliers (FESP), en tant que membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du Medef, a voté lors de la séance du 22 novembre 2016, à Paris, en faveur d'une enveloppe de 20 millions d'euros supplémentaires destinée à soutenir la création de solutions d'aide auprès de personnes en situation de handicap dans les départements d'outre-mer.

Proposée par le gouvernement, l'initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de santé pour l'outre-mer annoncée par la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, en mai dernier.

Les projets qui bénéficieront de cette nouvelle enveloppe budgétaire ont déjà été identifiés par les Agences régionales de santé (ARS) concernées.

Ainsi seront financés :

- en Guyane, 4 millions d'euros sont d'ores et déjà fléchés sur un projet de création d'un Institut médico-éducatif, ainsi que plusieurs projets expérimentaux ;
- à Saint-Martin et à Mayotte, il est prévu la création de plateformes regroupant des places d'Instituts médico-éducatifs, de Camps, et de divers équipements à destination de la prise en charge des situations de handicap ;
- à la Réunion, la création de pôles de compétences et une plateforme d'accompagnement vers l'emploi avec des places en établissement de service d'aide par le travail.

Contact Fesp au : 01 53 85 40 80 ou à l'adresse : accueil@fesp.fr